

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 11 octobre 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi onze octobre deux mille vingt et un à dix-sept heures 30 minutes, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 4 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 18

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 4- Attribution marchés de prestation pour l'opération collective d'audits énergétiques de 76 bâtiments publics

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que le secteur du bâtiment fait partie des secteurs prioritaires pour atteindre la neutralité carbonée à 2050 puisqu'il représente environ 43% de la consommation énergétique nationale et 22% des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que le dispositif Eco-Energie Tertiaire (Décret tertiaire) impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 60% d'ici 2050 (40% en 2030 et 50% en 2040),

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie territoriale, Tulle agglo a identifié le tertiaire public comme un levier d'action lui permettant d'être moteur d'exemplarité et facilitant l'action de ses communes membres,

Considérant qu'à cette fin, après un recensement à destination des communes membres, il a été décidé de mener des audits énergétiques dans le cadre d'un groupement de commandes avec des communes volontaires,

Considérant que ce marché concerne 9 communes, l'agglomération soit 76 bâtiments publics représentant 35 000 m²,

Considérant que la consultation relative à cette opération collective d'audits énergétiques concernant 76 bâtiments (dont 5 pour Tulle agglo) est divisée en 10 lots, soit un par commune, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises,

Considérant que la consultation a été lancée en procédure adaptée et a été publiée en date du 5 août 2021,

Considérant que 8 entreprises ont déposé une offre à un ou plusieurs lots avant la date limite du 15 septembre 2021,

Considérant l'analyse des offres effectuée par les services climat énergie et patrimoine,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) attribue les 10 lots du marché de prestation portant sur la réalisation d'audits énergétiques complets à l'entreprise AD3E domiciliée 220 boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON pour un montant total de 54 862.52 € HT soit :

- Lot n°1 : Commune de Chamboulive pour un montant de 6 256.25 € HT ;
- Lot n°2 : Commune de Chameyrat pour un montant de 2 887.50 € HT ;
- Lot n°3 : Commune de Champagnac-la-Prune pour un montant de 1 925.00 € HT ;
- Lot n°4 : Commune de Corrèze pour un montant de 10 828.13 € HT ;
- Lot n°5 : Commune de Favars pour un montant de 2 165.63 € HT ;
- Lot n°6 : Commune de Naves pour un montant de 5 775.00 € HT ;
- Lot n°7 : Commune de St-Clément pour un montant de 7 700.00 € HT ;
- Lot n°8 : Commune de Ste-Fortunade pour un montant de 6 015.63 € HT ;
- Lot n°9 : Commune de St-Paul pour un montant de 2 646.88 € HT ;
- Lot n°10 : Tulle agglo pour un montant de 8 662.50 € HT ;

2°) autorise le Président à signer le marché relatif au lot Tulle agglo ainsi que tous documents s'y rapportant ;

3°) la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

